



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 17
Compte-rendu du conseil municipal
Réuni le 11 juillet 2022

Légalement convoqué le 6 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jérémy FRINOT, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON

Absents ayant donné pouvoir : Franck ROMAGNY à Jérémy FRINOT, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Cyrille FROMENTIN, Jonathan BERNIER, Sylvain ROLLET, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEMPEREUR

Ordre du jour

Délibérations : 1 Lagune 2 Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) 3 Décision Modificative N°2 JVS 4 Modifications horaires écoles Sarry 5 Accompagnateur car scolaire et aide à la garderie périscolaire	6 Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie Questions diverses et Tour de table ➤ Changement horaires garderie ➤ Devis illuminations de Noël
--	---

Lagune : Suite au raccordement des eaux usées sur la station de Châlons, la lagune n'avait plus d'utilité et a été comblée. Ce terrain communal est réhabilité en terre agricole. Deux agriculteurs ont demandé à le cultiver. Après consultation et avis du notaire et de l'association des Maires de la Marne ainsi que de l'engagement verbal donné par l'ancien Maire, Madame le Maire propose au conseil municipal d'établir un bail à fermage au profit de M. Cyrille FROMENTIN qui cultive et loue déjà à la commune les terres attenantes. Le conseil municipal, unanime, autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la location.

Nomenclature (passage de la M14 à la M 57) : Le référentiel comptable M57 sera obligatoire à compter de janvier 2024. Après accord de l'inspectrice divisionnaire de la Trésorerie, le conseil municipal, unanime, souhaite anticiper ce passage à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget communal.

Décision Modificative N°2 JVS : Avec le passage à la M57, nous devons faire évoluer notre logiciel de gestion comptable. Le devis de JVS s'élève à 3 276 € en fonctionnement et 1 602 € en investissement.

Le conseil municipal, unanime, approuve la décision modificative N°2, le budget se trouve ainsi modifié :

Dépenses d'investissement 2022	Voté	DM N°1	BP après DM 1	DM N°2	BP après DM 2
234 – Trottoirs de la Creusotte - Article 2152	55 000 €	-3 600 €	51 400 €	-1 602 €	49 798€
236 – Logiciel « JVS HORIZON INFINITY » – Article 2051	0€			1 602 €	1 602€

Modification horaires écoles Sarry : Avec un nombre toujours plus important d'élèves inscrits à la cantine, il est nécessaire de la réorganiser afin de pouvoir effectuer 2 services. Il faut donc élargir la pause méridienne et modifier les horaires du temps scolaire des 2 écoles. Le conseil municipal, unanime, valide les nouveaux horaires comme suit :

Ecole maternelle :

8h15 - 8h25	Accueil
8h25 – 11h55	Temps scolaire
12h00 – 13h45	Pause méridienne
13h45 - 16h25	Accueil et temps scolaire

Ecole élémentaire :

8h20 - 8h30	Accueil
8h30 – 12h00	Temps scolaire
12h00 – 13h50	Pause méridienne
13h50 - 14h00	Accueil
14h00 – 16h30	Temps scolaire

Accompagnateur car scolaire et aide à la garderie périscolaire : Avec la modification des horaires scolaires, les horaires de l'accompagnateur de car scolaire et aide à la garderie périscolaire doivent être modifiés. Le conseil municipal, unanime, valide les horaires proposés par Mme le Maire qui ne changent en rien le temps de travail hebdomadaire.

Convention Mont Louvet Contrôle des poteaux incendie : Ce contrôle était effectué auparavant par le SDIS et la prestation était facturée 83.25€ HT par poteau. Le Syndicat du Mont Louvet a acquis le matériel technique nécessaire à ce contrôle relatif aux mesures de débit et de pression des poteaux incendie. Le prix facturé passera à 34.64 € TTC par poteau. Le conseil, unanime, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SIDEP du Mont Louvet.

Questions diverses et Tour de table :

- Changement horaires garderie : les horaires scolaires vont changer mais la garderie périscolaire de la commune conservera la même amplitude horaire : ouverture à 7h30 les matins et fermeture à 18h15 les soirs.
- Devis illuminations de Noël : un devis a été établi par une nouvelle entreprise pour la pose et la dépose des illuminations de Noël. La commune ne donnera pas suite en raison du coût trop élevé de la prestation.
- Assemblée Générale AFR : elle s'est déroulée le mercredi 29 juin. Le bilan comptable ayant été transmis au secrétariat de mairie, la subvention 2022 d'un montant de 500 € vient d'être versée.
- Location salle des fêtes : le règlement sera à revoir lors d'un prochain conseil pour définir le tarif à appliquer lorsque le ménage n'a pas été effectué correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Fait à Moncetz-Longevas, le 12 juillet 2022

Le secrétaire : Anne-Marie LEMEPREUR

